Communiqué de presse
Paris, le 4 mars 2024

La boulangerie fait son entrée au Concours Général Agricole en 2025

L'emblématique pain de campagne, produit phare de Boulangerie, sera mis à l'honneur dans une nouvelle catégorie expérimentale (sans palmarès) du Concours Général Agricole en 2025.

Depuis 150 ans, le Concours Général Agricole défend le goût et la qualité des produits issus des filières d'excellence des régions françaises. C'est ainsi que la boulangerie rejoint les catégories présentes au Concours Général Agricole.

La boulangerie incarne une fierté nationale, symbolisant l'excellence française reconnue à l'échelle mondiale. Autrefois un aliment de base, le pain s'impose aujourd'hui comme une source de plaisir au cœur des repas des Français.
L'édition 2025 sera une phase de tests, au cours de laquelle seront ajustés et validés les protocoles de dégustation et de sélection pour chacun des 2 concours, artisanal et industriel, avec un palmarès en 2026.
Les modalités d'inscription sont en cours de finalisation et les dates seront dévoilées prochainement.

« Avec 150 ans d'histoire derrière lui, le Concours Général Agricole est un symbole de pérennité, lié à son haut niveau d'exigence et à sa capacité à s'adapter aux évolutions sociétales. C'est la raison pour laquelle de nouvelles catégories viennent en étoffer les rangs et je me réjouis à la perspective d'accueillir « le pain de campagne », un incontournable du quotidien des Français ! », déclare Olivier Alleman, Commissaire Général du Concours Général Agricole.

« Le pain de campagne va entrer au Concours général agricole : quelle fierté et quelle reconnaissance pour ce produit emblématique ! Farine de meule, eau, levure, levain, et sel avec le savoir-faire du professionnel offrant une expérience gustative unique. La fermentation au levain confère de plus à ce pain des qualités de conservation exceptionnelles. » Dominique Anract - Président de la CNBPF

« Mettre en lumière nos produits au Concours Général Agricole, c'est valoriser le talent et le dévouement des acteurs de la BVP, qui, chaque jour, offrent des produits gourmands et de qualité aux consommateurs. » Didier Boudy - Président de la FEB

A propos de la FEB – Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie

La Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie représente, défend et valorise les entrepreneurs du secteur. Elle réunit 150 sites de production de toutes tailles et près de 2000 magasins du secteur de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie (BVP) intégrés ou franchisés. Notre secteur représente 53 000 salariés sur le territoire national près de 9 milliards de chiffre d'affaires dont 2 milliards à l'export.

Contact Presse :*Aurélie Girard de Vasson / agirard@febpf.fr / 06 89 21 48 33*

A propos de la CNBPF – Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française

La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française, présidée par Dominique Anract, est l'organisation professionnelle nationale représentative des 33 000 entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie employant plus de 180 000 personnes salariées et non salariées réalisant un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros TTC.

Contact Presse : *Anne ALDEGUER / aaldeguer@boulangerie.org/ 01.53.70.16.25*

A propos du Concours Général Agricole

Propriété du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Centre National des Expositions et Concours Agricoles (CENECA), le Concours Général Agricole a pour mission d'encourager et de soutenir les producteurs et éleveurs français, de contribuer à la formation des futurs professionnels du secteur et de promouvoir auprès des consommateurs, une alimentation de qualité issue de l'agriculture et de l'élevage français.

Contact presse : *Anne-Marie Boyault / cga@oconnection.fr / 06 89 28 42 29*